



Le Mouvement associatif : propositions et réponses de candidats

Rassemblant plus de 600 000 associations, le **Mouvement associatif** a dévoilé le 4 avril dernier les réponses de candidats à l'élection présidentielle 2017, suite à leur questionnaire sur la vie associative.

Pour le prochain quinquennat, les mesures fortes voulues par le mouvement associatif tournent autour de la volonté de donner toute sa place au fait associatif, de renforcer le lien social, d'humaniser l'économie et de réveiller la démocratie. Présentées sous forme de synthèse lors d'un point presse, les premières réponses obtenues et dévoilées par le Mouvement étaient celles de Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron. Certes, certains n'ont certes pas (encore) répondu mais cette campagne d'interpellation autour de 12 questions a permis de faire mieux connaître le monde associatif.

On retiendra du candidat d'*En marche !* qu'il s'appuiera « sur les associations car elles sont les laboratoires de l'innovation sociale sur nos territoires », avec par exemple l'instauration d'un service national obligatoire d'un mois, la création d'un service sanitaire de trois mois pour tous les étudiants en santé ou encore l'arrivée d'un "accélérateur d'associations", chargé de déployer sur l'ensemble du territoire et en moins de 5 ans, les associations les plus utiles à la société. Il favorisera l'essor du congé solidaire dans les entreprises pour offrir à tous les salariés la possibilité d'un engagement international.

Quant à Benoît Hamon, une augmentation des subventions aux mouvements associatifs et d'éducation populaire est nécessaire, et il préconise que dans le cadre du Pacte d'intérêt général entre Etat, collectivités territoriales et structures de l'ESS, il y ait une incitation à recourir aux conventions triennales avec les associations. Il compte aussi réactiver le financement du fonctionnement des associations, en particulier pour faire émerger des emplois associatifs durables, qualifiés et formés ou encore de renforcer la Charte des engagements réciproques, signée en février 2014 entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, dans le cadre du Pacte d'intérêt général.

Concernant Jean-Luc Mélenchon, ce dernier pense notamment que « l'engagement bénévole associatif est l'un des meilleurs outils d'éducation populaire à l'égalité entre humains et au respect de la Nature ». Il évoque la reconnaissance dans la constitution du statut de bénévole associatif, avec les droits y afférents : jours libérés, formation, droits à la retraite... On trouve d'autres propositions comme le développement des services civiques par le financement public ou émanant des banques coopératives, celui de la pédagogie active et des pratiques coopératives et associatives au sein de l'institution scolaire. Puis il souhaite l'abondement par la BPI d'un milliard d'euros dédié au développement des mouvements associatifs et compte sortir de la stricte logique de financement par projets pour un financement massif du fonctionnement et du projet global associatif.